



Mémoire du RQOH

déposé dans le cadre du Forum de consultation sur le
projet de politique nationale en matière d'itinérance
(Montréal, 17 et 18 juin 2013)

Remarques générales

Nous soulignons la volonté politique pour la mise en place d'une Politique sur l'itinérance. Il est heureux de voir que l'on parle de responsabilité collective et de la notion de droits.

Malgré le fait que l'on mentionne, d'entrée de jeu, que la politique nationale a mis à contribution plus de onze ministères, nous ne voyons pas vraiment d'analyse systémique ou de responsabilité gouvernementale dans le document de consultation.

Nous ne pouvons faire l'économie d'une telle analyse : **l'itinérance ne peut venir que d'une responsabilité collective ou individuelle. Les politiques sociales et le système économique dans lequel nous vivons sont également porteurs d'exclusion.**

Il est intéressant de constater - dans le contexte d'une politique nationale en matière d'itinérance - la reconnaissance d'un problème de société et d'en appeler à la responsabilité collective. Cependant, nous insistons pour qu'il y ait un lien avec le système économique dans lequel nous nous retrouvons : le retrait de l'État dans la distribution de services et de prise en charge ou encore les coupures dans certaines politiques sociales.

Nous aimerions voir dans ce document un mot sur le contexte du système économique néolibéral, qui décline des personnes.

Dans un même ordre d'idée, nous ne voyons nulle part d'analyse différenciée selon le sexe ce qui, de notre point de vue, est une lacune majeure.

Le document fait également référence à toute la notion des droits. *Comment peut-on parler de droits au niveau de l'itinérance lorsque la notion même du droit au logement n'est pas abordée ?*

En résumé, nous pensons que la Politique devrait avoir une définition de l'itinérance de façon plus conscrète et faisant référence à la notion d'exclusion ou de marginalité. On ne peut parler d'itinérance sans parler de processus : la définition devrait donc y faire référence.

Nous aurions intérêt à véritablement revoir la partie des principes directeurs. Ces derniers auraient avantage à être hiérarchisés, retravaillés et regardés sous l'angle d'une approche plus systémique.

Fondements de la Politique

Définition, vision et principes directeurs

Vision Politique

Nous ne pouvons dire que la vision politique traduit les réalités rencontrées. Pour nous, la définition même de l'itinérance fait davantage appel à un processus. Ce point manque et ne se retrouve pas dans la définition du document de consultation.

De plus, lorsqu'on parle de vision, on ne dit aucun mot sur les politiques sociales qui diminuent, sur les hausses de tarifs (ex : électricité, transports en commun) ou sur les désinstitutionnalisations ou la non-institutionnalisation qui fait rage aujourd'hui sans qu'il y ait eu d'investissement en ressources humaines et en logement.

Nous retrouvons beaucoup trop rapidement la notion du combat aux préjugés, responsabilité que l'on souligne comme appartenant au gouvernement à l'instar de la Politique de santé mentale où on avait, d'entrée de jeu, reconnu l'enfermement des personnes à l'intérieur des services et la responsabilité politique au chapitre de la désinstitutionnalisation.

La politique sur l'itinérance devrait inclure une analyse plus fine sur les différentes pratiques et mesures gouvernementales et en reconnaître la responsabilité : *la coupure à l'aide sociale a-t-elle été étudiée en fonction de cette vision ?*

Définition

Toute la notion du chez-soi réfère bien sûr au droit à la sécurité et à un lieu où l'on se sent bien. Mais on aurait avantage à mieux circonscrire cette notion.

Pour plusieurs personnes ex-itinérantes, nonobstant qu'elles aient un logement, il n'en demeure pas moins qu'elles demeurent exclues et que le retour à la rue les guette toujours puisqu'elles sont toujours en processus de désaffiliation sociale.

On ne peut donc pas se référer uniquement à la notion du chez soi pour définir l'itinérance.

Principes directeurs

En ce qui a trait aux principes directeurs, il nous faut les hiérarchiser : ils ne sont pas tous d'importance égale. Nous pensons que nous aurions avantage à prioriser les causes structurelles et systémiques qui ont de graves conséquences et sur lesquelles l'individu a justement très peu de pouvoir.

La reconnaissance d'un pouvoir d'agir ne repose pas que sur l'individu. Il passe également par le regard que nous portons sur l'autre. Nous ne pouvons souscrire au fait de reconnaître les forces des personnes : on doit d'abord reconnaître dans tout un chacun le Citoyen et la Citoyenne à part entière avec les mêmes droits. C'est sur ce premier principe que devrait reposer la politique.

De plus il faut bonifier cet aspect d'être citoyen ou citoyenne. Cela ne doit pas se traduire en termes de droit d'accès aux services. Cela va bien au-delà et signifie que ses dires sont entendus, que ses plaintes sont prises en compte, etc.

Le premier principe devrait donc référer à reconnaître que toutes les personnes sont d'abord des citoyens et des citoyennes à part entière, dans un sens large et de droits.

Le deuxième principe devrait être la réduction des inégalités sociales en ce sens qu'il faut partir du fait que notre système économique engendre de l'exclusion et marginalise beaucoup d'individus dans l'exercice de la citoyenneté et de la prise de parole. Il engendre également énormément d'inégalités sociales et économiques.

Quoique d'entrée de jeu, on reconnaît aux pouvoirs publics le devoir de réduire les inégalités. L'énoncé n'y fait aucunement allusion et souligne que cela repose sur une responsabilité globale. Il faut que la politique souligne à qui appartient cette responsabilité pour nous permettre de voir notre niveau de responsabilité, donc notre pouvoir d'agir.

Une culture d'accompagnement

Ce principe est à bonifier. Nous devons modifier les pratiques et faire en sorte que cette culture d'accompagnement se retrouve dans les pratiques institutionnelles auprès de toute personne vulnérable et/ou marginalisée, surtout chez les jeunes avant leurs 18 ans. Il faut une culture d'accompagnement et d'expérimentation dès leur prise en charge.

Diversité de visages, de parcours et de réponses

Encore une fois on oublie de mentionner tout le délestage des personnes, voire l'abandon des personnes par le milieu institutionnel, car il nécessite également des solutions adaptées. Mais on devrait aussi y voir apparaître toute la notion de la spécificité et des solutions prenant en compte l'analyse différenciée selon le sexe.

Leadership et concertation interministérielle

Le leadership devrait relever d'un ministère en particulier en s'appuyant sur la concertation interministérielle et en définissant au départ l'imputabilité de chacun. Si nous maintenons un principe de leadership aussi flou, cela ne pourra pas véritablement s'actualiser.

Les OSBL d'habitation ont expérimenté via l'actualisation du Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social ce flou au niveau de la responsabilité ou de leadership en matière de concertation d'un ministère ou d'une agence.

Ce cadre a été signé entre deux ministères en 2007 et personne n'ayant de véritable responsabilité de leadership entre le logement et la santé, il n'existe plus de comité conjoint avec l'ensemble des acteurs.

Résultat : le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social n'a pas eu toute la portée que l'on attendait. D'ailleurs, on n'y fait pas allusion au sein de cette consultation, ce qui confirme l'importance de véritablement nommer de qui relèvera le leadership de cette concertation, de son processus et de son mandat.

D'entrée de jeu, nous soulignons que l'ensemble des travaux gouvernementaux concernant l'itinérance ont fait l'économie de nommer et d'analyser la responsabilité du système, tant dans ses pratiques que dans l'élaboration de ses politiques sociales et leur application.

Un bel exemple de travail en silo lorsqu'on n'attribue pas la responsabilité d'un leadership à un ministère, mais à tous. *Le bilan du plan d'action interministériel de 2010-2013 a-t-il intégré ce dernier ?*

Les axes d'intervention

Axe d'intervention Logement

Reconnaître la place du Logement comme étant primordial dans la prévention et le sortir de l'itinérance serait un vœu pieux si nous n'introduisons pas toute la **notion du droit au logement**. Responsabilité également nommée dans l'accompagnement spécifique des jeunes, des personnes au sortir de prison. Les enjeux sont énoncés de manière beaucoup trop floue.

Il faut reconnaître le besoin de porter une attention à l'équilibre des types de logements développés, soit transitoires et permanents. Pour certaines personnes, le logement de transition peut être un tremplin vers une habitation permanente. Leur situation par contre, fait souvent en sorte qu'un logement subventionné avec soutien communautaire reste de mise. Il faut donc s'assurer qu'ils existent en nombre suffisant.

Il faut être vigilant avec la notion de continuum résidentiel qui, souvent, provoque l'itinérance ou un retour à la rue. Cela est particulièrement vrai chez ceux et celles ayant un trouble mental. L'obligation de recommencer le processus d'insertion dans un nouveau milieu de vie est une grande source de stress qui en fait fuir plusieurs.

Responsabilités municipales

Il faut souligner que **le zonage** est un puissant instrument de discrimination et que l'imputabilité de cette responsabilité repose essentiellement sur les municipalités et les pouvoirs politiques. Aussi, il est difficile de développer du logement dans un contexte de **spéculations** de plus en plus marqué. Il nous faut avoir des réserves foncières. La **sauvegarde des maisons de chambres** devrait également se retrouver dans les orientations à privilégier. Enfin, le **vieillessement des personnes** requiert une attention particulière au niveau du logement, autant au niveau du bâti que des services.

Soutien communautaire (enjeu prioritaire)

Penser uniquement logement sans faire référence au soutien communautaire nécessaire est une utopie et vient en contradiction avec le désir de travailler en concertation. On parle d'outils d'accompagnement, mais on devrait reconnaître dans cette politique le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social. Rappelons que ce cadre est issu de travaux conjoints et objet d'une entente signée par les deux principaux ministères impliqués dans l'habitation : Le MAMROT et le MSSS.

On devrait également mentionner l'apport important des organismes communautaires comme groupes promoteurs de logements sociaux et communautaires et non pas seulement l'action de la SHQ : **il faut que la politique énonce clairement comme priorité le logement social avec soutien communautaire.**

Peut-on parler de continuité et d'imputabilité lorsque le financement du soutien communautaire repose sur une phrase ? « *Les agences ont le loisir de financer du soutien communautaire...* »

Il faudrait, une fois pour toutes, reconnaître cette pratique et lui accorder le financement requis soit une pérennité de financement, autant en consolidation qu'aux projets en développement.

Alors que le Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social spécifie que pour tout développement de projet, une allocation concernant le soutien communautaire doit lui être attribuée, nous ne touchons mots de cette orientation dans la Politique.

Pour le RQOH, tout le volet en logement privé soulève plusieurs interrogations. L'investissement dans l'habitation privée n'offre aucune garantie de pérennité ou de conditions décentes de logement. L'imposition de visites hebdomadaires associée à ce mode de logement est perçue comme envahissante par ces locataires, qui fuient ce type d'approche.

De plus, l'éparpillement de logements ne favorise en rien des milieux de vie communautaire ou l'entraide et ne crée pas d'environnement tolérant, élément essentiel dans le succès du logement pour ces personnes.

Enfin, l'isolement est un problème majeur pour ces personnes qui, lorsque confrontées à cette réalité, préfèrent souvent retourner à la rue.

Services de Santé et sociaux

Parler de services psychologiques est une hérésie puisque ces derniers n'existent pratiquement plus dans le domaine public. Il serait intéressant d'avoir accès à ces services sans pour autant avoir recours toujours à la psychiatrie.

Consentement aux soins : Il est assez particulier de retrouver dans une politique que l'on veuille « *s'assurer de développer les habilités et les compétences visant à favoriser leur consentement aux soins* ». Pour nous, il en va d'une question de droits : une telle formulation nous laisse très perplexes.

On doit rendre les services accessibles, en incluant les centres de crise, et non pas faire des services spécifiques pour l'itinérance.

Le vieillissement des personnes est un enjeu majeur au niveau des services, tout comme l'imputabilité de l'accompagnement de la part des établissements lors de la sortie de la personne.

Axe sur le Revenu

Ici, il y va de la responsabilité et de la volonté gouvernementale. On a, à ce jour, pas réellement pris en compte la notion de revenu décent garantissant une dignité. Il faut revoir les barèmes et les rehausser de façon significative pour l'ensemble de la population, ce qui touche autant l'aspect prévention que le sortir de la rue : ce rehaussement est primordial.

Abolir les délais de carence pour l'obtention d'un chèque et abolir la contribution parentale particulièrement chez les jeunes sont aussi des points à traiter.

Enfin, il faut soutenir le sortir de l'aide sociale en maintenant des avantages. On ne peut pas laisser la personne devant un choix de perdre ces derniers gagner ensuite pour un revenu insuffisant (soins dentaires, lunettes, etc.).

Axe Éducation

Nous pensons que soutenir des méthodes alternatives, de type écoles de la rue, devrait être une priorité. Tout comme reconnaître que l'implication bénévole est également un outil de réinsertion ou de raccrochage social. Les expériences acquises dans le milieu communautaire devraient aussi être reconnues.

Axe cohabitation sociale

On ne fait aucun lien avec le profilage ethnique ou social qui, de notre point de vue, devrait se retrouver dans la présentation de l'Axe Intervention.

Toute la réglementation municipale sur l'utilisation des espaces publics devrait être revue et y trouver l'importance de la cohabitation sociale : favoriser la mixité sociale et éviter que la gentrification d'un quartier retire l'accès à des espaces publics.

Axe coordination et recherche formation

Il faut reconnaître l'expertise du milieu communautaire : elle le sera véritablement que si nous nommons les organismes communautaires spécifiquement.

Une vision commune des objectifs à réaliser en matière de formation et recherche peut être un piège qui nous enferme dans un univers prédéfini et peut nuire à l'innovation en menant à des « *best practices* ». Il faut faire attention à la vision et aux objectifs communs lorsque nous parlons de recherche.

En ce qui a trait aux dernières questions, à savoir si le projet de politique nationale actuel constitue un levier efficace et quels sont les éléments qui n'auraient été abordés ou à bonifier, nous pensons que pour être un véritable levier, il faudrait retrouver :

- Une analyse plus complète et des constats au niveau systémique et en lien avec certaines pratiques et politiques sociales ;
- Une analyse différenciée selon le sexe ;
- Des principes hiérarchisés ;
- Un leadership affirmé avec une imputabilité envers ce leadership déclaré ;
- Une reconnaissance des groupes communautaires pour leur expertise ;
- Une reconnaissance d'un besoin de financement de ces derniers et du soutien communautaire en logement.